



► **Contexte :**

Soucieuse de remédier à une situation de vacance dévalorisante dans son centre bourg, la commune d'ALOS SIBAS ABENSE a engagé une démarche de déclaration d'abandon manifeste et de saisie du Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour la mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique.

A l'issue des procédures, le bien concerné, un ancien corps de ferme pour partie en ruine, a pu être récupéré par la commune et cédé à des conditions très attractives à un jeune couple, dans le cadre d'un cahier des charges de cession définissant les obligations de réhabilitation et encadrant la possibilité de vente par des clauses anti-spéculatives.

L'intérêt de ce projet est multiple car il permet de maintenir des jeunes couples sur un territoire connaissant une faible dynamique démographique, tout en limitant les consommations foncières habituellement constatées et préjudiciables à l'activité agricole.

► **Missions :**

- Accompagnement de la commune pour la mise en œuvre de la procédure d'abandon manifeste
- Elaboration du dossier de DUP
- Suivre de la procédure de DUP
- Rédaction du cahier des charges de cession du bien

